

<b>I.</b>	<b>Le projet éducatif de la MJB</b>	<b>p.2</b>
	a. Les objectifs	
<b>II.</b>	<b>Le descriptif de la Maison des Jeunes</b>	<b>p.3-8</b>
	a. Statut juridique, localisation et historique	
	b. Les locaux	
	c. Le public	
	d. Les moyens financiers	
	e. Les tarifs	
	f. L'organigramme	
<b>III.</b>	<b>Le Projet Pédagogique</b>	<b>p.9-12</b>
	a. Qu'est-ce que le Projet Pédagogique ?	
	b. A quoi sert le Projet Pédagogique ?	
	c. Qui l'élabore ?	
	d. Les intentions éducatives de la directrice et son équipe	
	e. L'évaluation	
<b>IV.</b>	<b>L'organisation du centre</b>	<b>p.13-18</b>
	a. Le fonctionnement de la Maison des Jeunes	
	<i>a.1. Le périscolaire</i>	
	<i>a.2. L'aide aux devoirs</i>	
	<i>a.3. Les ateliers</i>	
	<i>a.4. Les mercredis</i>	
	<i>a.5. Les petites et grandes vacances</i>	
	<i>a.6. Une journée types des mercredis, petites et grandes vacances</i>	
	<i>a.7. Les ados</i>	
	b. Le règlement intérieur	
	c. La sécurité et la réglementation	
	d. La régie du matériel	
<b>V.</b>	<b>Les relations au sein du centre</b>	<b>p.19-20</b>
	a. Le rôle des animateurs	
	b. Les familles	
	c. Les partenaires	
	<b>Conclusion</b>	<b>p.21</b>

#### Annexes

1. *Besoins & intérêts des 3 à 6 ns*
2. *Besoins & intérêts des 6 à 12 ans*
3. *Besoins & intérêts des 12 à 14 ans*
4. *Besoins & intérêts des 14 à 17 ans*

## **I. Le projet éducatif de la MJB**

Le Projet Éducatif est un document écrit qui définit les grandes orientations éducatives de l'Association. Il constitue la référence autour de laquelle nous nous sommes basés, avec l'équipe d'animation, pour coconstruire ce Projet Pédagogique.

Les objectifs s'appuient essentiellement sur la sécurité, l'épanouissement de l'enfant, on souhaite également répondre à ses attentes, favoriser son bien-être au sein d'une collectivité, susciter chez lui son autonomie et son éveil. Tout en s'adaptant à ses besoins physiologiques, ainsi qu'à ses différents rythmes biologiques.

L'enfant doit pouvoir, à sa cadence, se développer, s'épanouir au sein du centre de loisirs, il doit être acteur dans la vie de la Maison des Jeunes (MJB).

### **a. Les objectifs**

Ils se traduisent de la manière suivante ;

- ✓ Favoriser l'accès aux loisirs pour tous, quelle que soit la tranche d'âge.
  - ✓ Accompagner l'enfant vers l'autonomie.
  - ✓ Favoriser la socialisation : notion d'écoute, de partage, mixité entre les différents publics.
  - ✓ Développer un esprit de citoyenneté : faire en sorte que les enfants et les jeunes s'impliquent dans leur choix et deviennent des citoyens responsables.
  - ✓ Appréhender et faire connaître son environnement géographique, socioculturel et humain.
- A travers sa mission éducative, l'équipe d'animation doit être en mesure de répondre à ces objectifs.

## **VI. Le descriptif de la Maison des Jeunes**

### **a. Statut juridique, localisation et historique**

La Maison des Jeunes est un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), issu d'une initiative privée qui existe depuis 1972, et qui a pour but : l'animation d'enfants et d'adolescents issus de milieu rural. C'est un association loi 901, dont le siège social se trouve :

**Centre socioculturel  
7 Route de Cosne  
18240 BOULLERET**

La MJB est située dans la Commune de Boulleret (18240), elle-même faisant partie de la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire, dans le Département du Cher (18), dans la Région Centre Val de Loire.

C'est une commune rurale, qui est très étendue, c'est pourquoi la population est éparpillée dans de nombreux hameaux.

L'association est sous la présidence de Jacques LAMÉDÉE, et sous la direction de Marie CHAUVEHEID.

Vous pouvez nous contacter au **02.48.72.43.18** ou **06.48.65.76.14** (*par sms*)  
Ou par mail à l'adresse suivante : [maisondesjeunesboulleret@gmail.com](mailto:maisondesjeunesboulleret@gmail.com)

En dehors des vacances scolaires, la MJB est ouverte de 7h à 9h et de 16h30 à 19h, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis. Une permanence est ouverte à partir de 14h jusqu'à 16h30.

Les mercredis, petites et grandes vacances, la MJB est ouverte de 7h30 à 18h30 sans interruption. L structure est fermée pendant les vacances de Décembre soit du Vendredi 20 Décembre 2024 à 18h30 jusqu'au Dimanche 5 Janvier 2025, ouverture le Lundi 6 Janvier 2025 à 7h.

La Maison des Jeunes d'Été est ouverture pendant 5 semaines, soit du Lundi 7 Juillet 2025 à 7h30 au Vendredi 8 Août 2025 à 18h30. Du Vendredi 8 Août 2025 à 18h30 jusqu'au Dimanche 31 Août 2025 la MJB ferme ses portes. Elle ouvrira ses portes pour la rentrée prochaine le Lundi 1<sup>er</sup> Septembre 2025 à 7h.

Nous situant en milieu rural, les enfants et les jeunes peuvent évoluer dans un environnement vaste et bénéficient ainsi d'un site naturel de qualité et d'un riche patrimoine historique. Il nous arrive de mettre en place des activités ou de créer des projets en sollicitant les commerçants, les habitants et la municipalité. Cela permet aux jeunes de connaître davantage le milieu dans lequel ils évoluent.

L'association a évolué au cours de ces 50 années, en professionnalisant ses salariés, en développant ses services, en élargissant son champ d'action dans l'accueil d'enfants âgés de 3 à 17 ans, mais également dans l'organisation d'évènements et manifestations en faveur des familles.

## b. Les locaux

Les locaux sont mis à disposition par la Mairie de Boulleret, celle-ci prend en charge le loyer, l'électricité, l'eau et les gros entretiens tels que : la tonte de la pelouse, et les réparations diverses.

La structure, qui est le complexe socioculturel, nous réserve 5 salles pour la MJB au total ;

- Une cuisine pour le groupe des primaires
- Une salle d'accueil/devoirs pour les primaires
- Un bureau de direction
- Une cuisine pour le groupe des maternelles
- Une salle de jeux pour le groupe des maternelles.

Les autres pièces du complexe sont réservées suivant le planning d'occupation des salles, établi à chaque rentrée scolaire par l'ensemble des associations afin de déterminer les horaires de chacun.

Au sein du complexe, nous avons accès aux salles suivantes :

- Une salle de réunion, limitée à 19 personnes à partir de Septembre 2024 jusqu'à remise aux normes des locaux.
- Un gymnase, pour les activités sportives et les temps libres des mercredis, et petites vacances.

La structure est également équipée de douces, de sanitaires accessibles pour les personnes à mobilité réduite, ce qui nous permet d'accueillir un public porteur de handicap.

Pour le moment, les sanitaires étant condamnés, à partir de Septembre 2024, des sanitaires de chantiers, sont installés en extérieurs (urinoir, WC, un toilette accessible pour PMR). Ils sont également aménagés pour recevoir les enfants de moins de 6 ans avec réducteur de WC et marches pieds.

Concernant l'extérieur, nous avons la chance de bénéficier d'une multitude d'espaces de la Commune :

- Le stade avec terrain de foot et de tennis
- Le city-stade (foot, basket)
- La nouvelle cantine claire, pour les repas des mercredis et des vacances
- La salle motricité de l'école pour la sieste des petits pendant les vacances (souhaitant devenir la salle principale des petits, et d'avoir le dortoir de l'école maternelle pour la sieste)
- La fontaine Saint Martin et les bois environnants.

### c. Le public

La Maison des Jeunes accueille les enfants à partir de 3 ans, sans limite d'âge et sans distinction géographique.

Nous pouvons accepter les enfants à partir de 3 ans car, nous avons l'agrément de la PMI (Protection Maternelle Infantile).

La majorité des enfants accueillis viennent de Boulleret, cela s'explique par le fait qu'aucun transport n'est assuré dans les villages voisins et n'oublions pas que nous sommes en milieu rural.

Certains enfants rencontrent des difficultés scolaires, qu'elles soient ponctuelles ou permanentes. C'est pourquoi, ils peuvent s'inscrire dans le dispositif CLAS. Cette présence est déterminée par le corps enseignant, les parents, ou parfois même par une volonté du jeune.

Le CLAS : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité a été créé en 2000, par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale. Ce dispositif contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école, les enfants et les jeunes dans leur travail personnel scolaire.

Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles, et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée. Elles s'exercent dans un cadre laïc, assurant la mixité des garçons et des filles, et sont ouvertes à tous. Elles se déroulent hors du temps de l'école et sont distinctes de celles que l'école met en œuvre pour les élèves en difficulté.

La MJB a mis en place des ateliers permettant d'aider les enfants, à travers la danse, la chorale ou des activités ludiques et sportives qui vont permettre de leur apporter une aide.

La structure peut accueillir des jeunes jusqu'à 17 ans, ces différents publics ont donc des caractéristiques et besoins très opposés c'est pourquoi nous séparons les enfants par âges, dans des lieux bien spécifiques selon leurs besoins. (Voir annexe des besoins par tranches d'âge).

#### d. Les moyens financiers

La structure étant une association, elle fait appel à des subventions. Celle-ci fonctionne donc grâce au soutien de organismes suivants :



**Le Conseil Régional** pour le CAP Asso pour la directrice adjointe et deux animatrices en CDI.

**L'État** pour les emplois aidés PEC et Service Civique.

**Le Conseil Général** pour les jouets et jeux de société des enfants et les subventions de fonctionnement.

**D.D.E.T.S.P.P** pour le financement du poste FONJEP de la directrice.

**La CAF du Cher** Aide pour les prestations de service, suivant l'effectif des enfants présents, la carte temps libre pour les familles avec de faibles revenus, qui, pendant les vacances peuvent bénéficier d'un prix dégressif suivant leur quotient familial. Mais également des aides financières de fonctionnement et d'investissement.

**R.E.A.A.P 18** nous soutiens pour les actions autour de la parentalité.

**C.L.A.S** Soutien pour l'accompagnement à la scolarité.

**La Commune de Boulleret et la Commune de Sainte Gemme en Sancerrois**

**La M.S.A du Cher** participe pour les enfants ayant droit à l'aide aux vacances et prestations de services.

**Les bénéfiques des manifestations** organisées par la MJB ; dîner spectacle, tombolas, brocante etc.

**Les entreprises privées** comme EDF, le Crédit Agricole, MMA Assurance (Parrainage d'actions occasionnelles), AXA, AUCHAN etc.

**Les familles** contribuent également, en payant une adhésion annuelle de 25€ pour les familles habitant la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val-de-Loire et 30€ pour les familles habitant hors de cette Communauté de Communes.

## e. Les tarifs

Les tarifs de la Maison des Jeunes sont fixés et revus une fois par an par le Conseil d'Administration. Se référer à la grille tarifaire ci-dessous :

### Tarifs 2024-2025

MAISON DES JEUNES



#### Adhésion

Annuelle CDC	25 €
Annuelle Hors CDC	30 €
MJÉté CDC	10 €
MJÉté Hors CDC	15 €

#### Périscolaire

##### Matin:

QF ≤ 377	1,40 €
378 < QF < 2149	2,50 €
< 2150	2,90 €

##### Soir:

QF ≤ 377	2 €
378 < QF < 2149	3 €
QF < 2150	3,50 €

#### Repas :

5€

#### Sorties :

- 50km	5 €
+ 50km	10 €

#### Mini-bus :

la carte de 10 passages 20 €

## Tarifs - CAF

### Mercredis

#### CAF Journée

0 < QF < 286 CDC	5,50 €
0 < QF < 286 Hors CDC	6,50 €

287 < QF < 419 CDC	6 €
287 < QF < 419 Hors CDC	7 €

QF > 420 CDC	8 €
QF > 420 Hors CDC	9 €

Enfant bénéficiant de l'AAEH 6 €

#### CAF Demi-journée

0 < QF < 286 CDC	3,50 €
0 < QF < 286 Hors CDC	4,50 €

287 < QF < 419 CDC	4 €
287 < QF < 419 Hors CDC	5 €

QF > 420 CDC	5 €
QF > 420 Hors CDC	5 €

Enfant bénéficiant de l'AAEH 3 €

### Petites vacances

#### CAF Journée

QF ≤ 400 CDC	3 €
QF ≤ 400 Hors CDC	4 €

401 < QF < 700 CDC	5 €
401 < QF < 700 Hors CDC	6 €

QF > 701 CDC	8 €
QF > 701 Hors CDC	9 €

Enfant bénéficiant de l'AAEH - 2€

#### CAF Demi-journée

QF ≤ 400 CDC	2,5 €
QF ≤ 400 Hors CDC	3,5 €

401 < QF < 700 CDC	3,5 €
401 < QF < 700 Hors CDC	4,5 €

QF > 701 CDC	5 €
QF > 701 Hors CDC	6 €

Enfant bénéficiant de l'AAEH -3 €

### Grandes vacances

#### CAF

QF ≤ 400 CDC	3 €
QF ≤ 400 Hors CDC	4 €

401 < QF < 700 CDC	5 €
401 < QF < 700 Hors CDC	6 €

QF > 701 CDC	8 €
QF > 701 Hors CDC	9 €

Enfant bénéficiant de l'AAEH - 2 €

## Tarifs - MSA

### Mercredis

#### MSA Journée

QF ≤ 600 CDC	0,80 €
QF ≤ 600 Hors CDC	1,80 €

601 < QF > 800 CDC	2,40 €
601 < QF > 800 Hors CDC	3,40 €

801 < QF > 1000 CDC	3,20 €
801 < QF > 1000 Hors CDC	4,20 €

QF > 1001 CDC	8 €
QF > 1001 Hors CDC	9 €

#### MSA Demi-Journée

QF ≤ 600 CDC	0,50 €
QF ≤ 600 Hors CDC	1,50 €

601 < QF > 800 CDC	1,50 €
601 < QF > 800 Hors CDC	2,50 €

801 < QF > 1000 CDC	2 €
801 < QF > 1000 Hors CDC	3 €

QF > 1001 CDC	5 €
QF > 1001 Hors CDC	6 €

### Petites vacances

#### MSA Journée

QF ≤ 600 CDC	0,80 €
QF ≤ 600 Hors CDC	1,80 €

601 < QF > 800 CDC	2,40 €
601 < QF > 800 Hors CDC	3,40 €

801 < QF > 1000 CDC	3,20 €
801 < QF > 1000 Hors CDC	4,20 €

QF < 1001 CDC	8 €
QF < 1001 Hors CDC	9 €

#### MSA Demi-Journée

QF ≤ 600 CDC	0,50 €
QF ≤ 600 Hors CDC	1,50 €

601 < QF > 800 CDC	1,50 €
601 < QF > 800 Hors CDC	2,50 €

801 < QF > 1000 CDC	2 €
801 < QF > 1000 Hors CDC	3 €

QF > 1001 CDC	5 €
QF > 1001 Hors CDC	6 €

### Grandes vacances

#### MSA

QF ≤ 600 CDC	0,80 €
QF ≤ 600 Hors CDC	1,80 €

601 < QF > 800 CDC	2,40 €
601 < QF > 800 Hors CDC	3,40 €

801 < QF > 1000 CDC	3,20 €
801 < QF > 1000 Hors CDC	4,20 €

QF > 1001 CDC	8 €
QF > 1001 Hors CDC	9 €

Hors CDC 12€/jour

Les goûters sont fournis pour le périscolaire, les mercredis et les vacances.

Les repas sont fournis par la structure les mercredis et les vacances. La MJB a comme fournisseur l'ESAT de Veaugues.

## f. L'organigramme

La MJB est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un bureau et des membres actifs, ainsi constitué ;

- Le Président : Jacques LAMÉDÉE (Pôle R.H)
- La Secrétaire : Angélique DELEUZE
- Le Secrétaire Adjoint : Geoffrey CORBEAU (Pôle Manifestation)
- La Trésorière : Laëtitia GAZÉ

Les membres actifs :

- Mickaël DELATTRE (Pôle R.H)
- Maxime GODON (Pôle Manifestation)
- Aurélie CHEVREAU
- Élodie MITOUART

L'équipe de direction est composée de ;

- Marie CHAUVHEID, Directrice Générale, titulaire du BAFD et du BPJEPS LTP en CDI 35h/semaine, embauchée depuis 2005.
- Lucie BUCHILLY, Directrice Adjointe, titulaire du BAFA et du BAFD en CDI 35h/semaine, embauchée depuis 2020.
- Ludivine GUILLAUMOT, Assistante de Direction, titulaire d'un diplôme en secrétariat en CDI 30h/semaine, embauchée depuis 2023.

L'équipe d'animation est composée de ;

- Océane JARRY, Animatrice titulaire du CAP AEPE et du BAFA en CDI 35h/semaine, embauchée depuis 2018.
- Stacy NAZZARI, Animatrice titulaire du CAP AEPE en CDI 35h/semaine, embauchée depuis 2021.
- Manon FRÉTIN, Animatrice titulaire du CAP AEPE en CDI 35h/semaine, embauchée depuis 2023.
- Valérie GOASDOUÉ, Animatrice titulaire du CAP AEPE en CDI 35h/semaine, embauchée depuis 2023.
- Sonia BRUNET, Animatrice titulaire du CAP AEPE et du BAFA en CDD 6 mois 30h/semaine, embauchée depuis 2024.
- Charlotte LAURENT, Animatrice Sans Qualification, en CDD 1 mois 24h/semaine, embauchée en Septembre 2024.
- Gaëtan MAUGUIN, Animateur Apprenti en CPJEPS, d'une durée de 10 mois.

L'agent de restauration :

- Céline CAÇADOR, en CDI 15h/semaine embauchée depuis 2021.

Au cours de l'année, l'équipe se compose d'animateurs stagiaires souhaitant passer un diplôme et effectuer une période formation en milieu professionnel, dans la filière choisie.

Nous travaillons régulièrement avec des stagiaires souhaitant obtenir leur BAFA, le Bac Pro AEPA, le Bac Pro ASSP et des stagiaires de la Mission Locale, souhaitant effectuer des périodes de mise en situation en milieu professionnel pour leur permettre de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

Il y a encore 5 ans, la Maison des Jeunes ne comptait que deux animateurs, et n'avait pas l'accueil des enfants les matins. On peut remarquer qu'aujourd'hui nous accueillons les enfants les matins et les soirs. Nous sommes une dizaine de salariés, avec une cinquantaine d'enfant les matins, et les soirs.

## **II. Le Projet Pédagogique**

### **a. Qu'est-ce que le Projet Pédagogique ?**

Le Projet Pédagogique est une « organisation préalable », qui anticipe nos actions mais ne doit pas être trop répétitif. Le but n'est pas de concevoir à l'avance un écrit figé. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil.

En effet, la vie et les relations des enfants et des adultes au sein d'un ACM sont complexes, imprévues et nous ne pourrions plus répondre librement aux caractéristiques et aux besoins de tous.

Il est élaboré par la Directrice Générale, la Directrice Adjointe en concertation avec l'équipe d'animation.

Ce Projet Pédagogique permet d'instaurer un contrat de confiance entre les différents acteurs éducatifs des mineurs. D'autant plus que nous ayons la responsabilité de la vie d'un groupe d'enfants et de jeunes en situation d'apprentissage, en collectivité. Ayons toujours à l'esprit que notre fonction est celle d'une équipe qui travaille à accompagner les enfants dans cet apprentissage avec toute la disponibilité et la réflexion que cela nécessite.

Notre Projet Pédagogique est notre texte de référence autour duquel l'équipe se réunit avant pour le concevoir, durant l'année lors de sa réalisation, et des bilans puis à la fin de l'année pour son évaluation.

C'est un accord préalable que nous avons toujours sous les yeux pour nous assurer que nous travaillons tous dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions de chacun, nous construisons à partir de celui-ci.

Ce document est consultable par tous ; parents, équipe, bénévoles, partenaires etc. Il est possible de le consulter dans les locaux, ou téléchargeable sur l'Espace Famille pour les familles, et sur le site internet de la Maison des Jeunes.

Pour finir, nous soulignons que ce projet n'est pas clos ni exhaustif, ne serait-ce que parce qu'il doit être avant tout, un travail d'équipe et que celle-ci évolue sans cesse.

### **b. A quoi sert le Projet Pédagogique ?**

C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants qui permet de donner du sens aux activités proposées.

Les projets pédagogiques diffèrent sur chaque lieu d'accueil en fonction des locaux, de l'environnement, du public, mais surtout de personnes qui le font vivre.

### **c. Qui l'élabore ?**

Le/la directeur/rice de l'ACM en concertation avec l'équipe pédagogique, en fonction du projet éducatif, qui, lui, est rédigé par l'organisateur, soit ici le Président de l'Association.

## d. Les intentions éducatives de la directrice et son équipe

Nous nous sommes orientés autour des objectifs du projet éducatif de l'organisateur, afin d'être cohérent avec les intentions énoncées dans celui-ci. Nous sommes partis des caractéristiques de notre public et du contexte dans lequel nous évoluons, afin de déterminer des objectifs appropriés.

Voici ces objectifs et les différents moyens qui orientent les démarches et actions que nous souhaitons développer :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant.	Être capable d'éveiller la curiosité de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Permettre à chaque enfant de trouver une activité qui lui plait et dans laquelle il peut s'épanouir pleinement.</li> <li>✚ Proposer un large choix d'activités.</li> </ul>
	Être capable d'assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Avoir connaissance des caractéristiques de chaque public.</li> <li>✚ Proposer des activités adaptées.</li> <li>✚ Construire une relation d'écoute.</li> </ul>
Développer l'autonomie des enfants.	Être capable de responsabiliser les enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Participer aux tâches quotidiennes</li> <li>✚ Mettre en place des coins permanents</li> <li>✚ Mettre en place des grands jeux où les plus grands seraient les organisateurs des plus petits.</li> <li>✚ Mettre en place des réunions d'enfants</li> <li>✚ Inciter l'enfant qui commence une activité à s'engager à la terminer.</li> <li>✚ Faire participer l'enfant à la mise en place et au rangement des activités</li> </ul>
	Être capable de respecter les besoins et le rythme de vie de chacun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Alternier entre jeux calmes, activités physiques nécessitant plus ou moins de concentration.</li> <li>✚ Favoriser les temps de discussions et d'échanges</li> <li>✚ Avoir la possibilité pour l'enfant de remettre en cause le programme et de ne rien faire.</li> </ul>
	Être capable de valoriser l'enfant dans ses divers apprentissages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Aider à faire seul.</li> <li>✚ Offrir un cadre sécurisé où l'enfant peut circuler et réaliser sans danger.</li> </ul>
Favoriser la socialisation, l'apprentissage de la vie en collectivité.	Être capable de se respecter et de respecter les autres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Élaborer et diffuser des règles de vie avec les enfants.</li> <li>✚ Prendre connaissance des droits et devoirs de chacun, sous forme ludique.</li> </ul>
	Être capable d'échanger et d'écouter	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Formaliser des temps d'échanges réguliers avec les enfants.</li> <li>✚ Permettre à chaque enfant de construire sa journée.</li> </ul>

<p>Découvrir et respecter les richesses de l'environnement naturel, culturel et humain.</p>	<p>Être capable d'apprécier les ressources que notre environnement nous offre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Utiliser les nombreux endroits auxquels le centre a accès.</li> <li>✚ Découvrir le milieu grâce à des activités spécifiques</li> <li>✚ Participer aux activités proposées par les différentes structures de la commune.</li> </ul>
	<p>Être capable d'établir des partenariats locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Donner la possibilité aux enfants de pratiquer des activités proposées par les associations locales.</li> <li>✚ Faire intervenir des personnes-ressources aux compétences particulières.</li> </ul>
<p>Développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur de la vie à la MJB.</p>	<p>Être capable de faire participer les enfants aux activités et à la vie quotidienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Impliquer l'enfant dans la vie du centre.</li> <li>✚ Mettre en place des affiches murales pour recueillir leurs souhaits et leurs idées</li> <li>✚ Laisser l'enfant choisir ses activités en élaborant un éventail de propositions, en mettant à disposition des activités libres.</li> <li>✚ Négocier et établir des règles de vie avec le groupe d'enfant, en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et s'entraïdant.</li> <li>✚ Amener l'enfant à faire seul dans ses activités et sa vie quotidienne.</li> <li>✚ Solliciter à faire seul des actions de tous les jours ; s'habiller, se servir etc.</li> </ul>
	<p>Être capable d'agir de manière citoyenne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Proposer un aménagement de l'espace et du matériel adapté à l'âge des enfants.</li> <li>✚ Permettre de pratiquer le tri-sélectif.</li> <li>✚ Amener les enfants à prendre conscience du gaspillage et à faire attention à leur consommation.</li> <li>✚ Utiliser des matériaux naturels, de récupération.</li> <li>✚ Briser la logique consommation d'activités sophistiquées.</li> </ul>

## e. L'évaluation

Afin de faire le point sur notre atteinte des objectifs, un bilan sera effectué après chaque vacances. Un bilan annuel du Projet Pédagogique sera également fait en fin d'année scolaire, l'occasion pour l'équipe de faire des modifications ou améliorations.

Pour évaluer le Projet Pédagogique, plusieurs critères seront pris en compte :

- L'indice de fréquentation du centre de loisirs, par périodes et en lien avec les années précédentes.
- L'implication des parents dans la vie du centre d'un point de vue quantitatif lors des invitations sur le centre, mais aussi qualitatifs lors d'échanges avec les directrices et les membres de l'équipe éducative (rencontres informelles avec les animateurs des temps d'accueil, lors des prises d'inscriptions...)
- Les comptes rendus des « réunions bilans » faites avec l'équipe d'animation (à la fin de chaque période de vacances pour le périscolaire) avec des outils d'évaluation appropriés.
- Le ressenti et les revendications des enfants grâce au retour de ce qui est dit en réunion d'enfants, avec des outils adaptés à leurs âges.
- Les évaluations des animateurs stagiaires faites par les directrices.
- Les retours et les bilans effectués avec les différents partenaires éducatifs (école maternelle, partenariats ponctuels, etc.)

## **IV. L'ORGANISATION DU CENTRE**

### **a. Le fonctionnement de la Maison des Jeunes**

#### ***a.1. Le périscolaire***

Tous les lundis, mardis, jeudis, et vendredis, la structure accueille les enfants à partir de 7h et les animateurs les accompagnent à 8h45 à l'école et vont les chercher à la sortie de l'école à 16h30 et le périscolaire se termine à 19h. Ces moments permettent des dialogues entre parents, instituteurs et animateurs afin d'échanger les informations, discuter des enfants etc.

Une fois arrivés à a MJB, les enfants prennent le goûter. Ils participent ensuite au rangement (débarrasser les tables, passer l'éponge sur les tables dans le but de les sensibiliser aux tâches quotidiennes).

Une fois l'aide aux devoirs terminé les enfants sont en temps libre pouvant faire des dessins, des jeux, lire, se détendre au coin canapé et/ou discuter avec les copains et les animateurs.

#### ***a.2. L'aide aux devoirs***

Vers 17h15, les animateurs s'installent chacun dans une salle, puis nous répartissons les enfants. Nous prenons une salle chacun afin de permettre un meilleur suivi et favoriser la concentration des enfants. Nous essayons qu'il y ait une mixité ans les âges et ainsi solliciter l'entraide. Le périscolaire se termine à 19h. Si des enfants finissent avant 18h, ils restent dans leur salle et patientent sans gêner les autres, en faisant un dessin, ou révisant une poésie par exemple. A partir de 18h, ils peuvent aller en salle d'accueil faire des jeux de société, de cartes, lire se détendre au coin canapé et discuter.

#### ***a.3. Les ateliers***

En parallèle, de l'aide aux devoirs, la MJB propose de nombreux ateliers qui se déroulement tout au long de la semaine, lors du périscolaire. Les ateliers débutent à partir du mois de septembre. L'équipe se réunit en amont afin de définir quels ateliers seront mis en place.

En effet, ceux-ci peuvent être amenés à changer d'une année sur l'autre puisque cela dépend des dispositions des animateurs, des disponibilités, des bénévoles, et de la demande des jeunes. Sur le début de cette année scolaire, aucun atelier est mis en place suite aux évènements survenus en Juillet.

Les animateurs encadrent un ou plusieurs ateliers, suivant leurs propres compétences. On propose cette année de la chorale les lundis soir, animés par Lucie, de la danse les mardis et vendredis animés par Marie, et du multisport les jeudis soir animés par Gaëtan.

#### ***a.4. Les mercredis***

La journée débute à 7h30, nous accueillons les enfants de manière échelonnée jusqu'à 9h-9h30, c'est un temps qu'ils vivent à leur rythme, ils jouent ou se reposent selon leur besoin du moment.

Durant la matinée, les jeunes sont en activités. Un service de restauration est assuré les midis. La Mairie nous laisse accéder à la nouvelle cantine, un agent technique est embauché pour les services de restauration. Nous fonctionnons avec l'établissement de l'ESAT de Veaugues pour la confection et livraison des repas. Les enfants participent au débarrassage des tables. Les enfants ne doivent pas pénétrer dans la cuisine où les normes ACCP, doivent être respectées.

Le moment qui suit est très important, dans le respect du rythme de chacun, c'est un temps où tout le monde se « pose ».

De 13h à 1330, un temps calme est mis en place ou chacun pourra se détendre par le dessin ou la lecture les petits iront à la sieste en salle de bibliothèque.

Les enfants qui viennent uniquement l'après-midi arrivent de manière échelonnée, puis vient le moment de l'activité de l'après-midi, vers 14h30.

De 14h à 14h30, les enfant s'occupent avec des jeux de société et dessins le temps que l'animateur prépare l'activité de l'après-midi aidé de certain enfants volontaires, une manière de les valoriser. A 14h30 début de l'activité de l'après-midi.

Ensuite, les enfants prennent le goûter à 16h30, puis sont en temps libre jusqu'à l'arrivée de leurs parents, la Maison des Jeunes fermant ses portes à 18h30.

La structure peut accueillir les enfants à partir de 3 ans, ils ont une salle réservée à leur tranche d'âge, pour y faire la sieste ou des activités de plus courte durée que celles des plus grands.

Néanmoins, nous souhaitons une mixité au niveau des âges, c'est pourquoi les différents publics se retrouvent autour des repas, goûters, ou certaines activités. Cela permet l'entraide, et favorise l'éveil des plus petits.

### ***a.5. Les petites & grandes vacances***

Pendant les vacances scolaires (sauf celles de décembre et les grandes vacances d'été), les enfants peuvent venir à la MJB de 7h30 à 18h30, sans interruption. Les journées se déclinent de la même manière que pour les mercredis, seul le lieu de la sieste change, nous utilisons la salle de motricité de l'école maternelle mis à disposition par la Mairie.

Afin de préparer les vacances, une réunion d'animateurs est organisée au préalable pour préparer les activités. Il s'agit là d'avoir une réflexion commun sur la manière dont les vacances vont se dérouler, qu'allons-nous proposer aux enfants ?

Afin d'établir un bilan, nous faisons également une réunion après chaque vacance, cela nous permet de faire un point en équipe, et de faire un retour sur le bilan effectué par les jeunes.

Dans le but de répondre à l'objectif « assumer ses choix, échanger et débattre », l'équipe d'animation à décider de procéder de la manière suivante : **un panel d'activité sera proposé aux enfants ils devront échanger pour fixer le 1<sup>er</sup> jour des vacances.**

Cette année, nous avons décidé d'aborder le thème « l'implication » afin de permettre un lien entre les activités proposées, les ateliers, les vacances. Une thématique large qui nous permettra de découvrir, aussi des projets scientifiques, mais aussi citoyenne et environnemental. Un large choix d'activités sur notre histoire de vie de la création, de l'univers, du respect des différences, des leçons de morale. Par nos activités, nous devons passer des messages d'humanité, de philosophie de vie.

## ***a.6. Une journée type des mercredis & petites vacances***

**De 7h30 à 9h30 : Accueil du matin :** Les enfants sont accueillis de façon échelonnée de manière à respecter le rythme de chacun ; dans la salle MJB pour les 6-14 ans et les 3-5 ans dans les salles petits. Le responsable coche les enfants sur la tablette et les cahiers d'appel au fur et à mesure des arrivées. Il vérifie auprès des parents s'il n'y a pas d'information particulière et s'assure que l'enfant a bien les affaires adaptées aux activités de la journée.

**De 9h30 à 12h : Déroulement des activités :** La préparation, l'aménagement des locaux, le nettoyage du matériel et le rangement font partie intégrante de l'activité. Pour chaque étape, les animateurs peuvent se faire aider de tous les enfants, ou d'une partie d'entre eux si un autre animateur peut prendre la relève avec le reste du groupe.

**De 12h à 13h : Repas :** Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables de repas située à la cantine scolaire. Les animateurs veillent au respect du propre et du sal. Ils veillent aux quantités servies ; ils peuvent rappeler qu'il y a des camarades, qu'il faut veiller à ce qu'il y en ait pour tous ou qu'il est préférable de se servir plusieurs fois plutôt que jeter, qu'il faut goûter de tout avant de dire que l'on n'aime pas.

**De 13h à 14h30 : Temps calmes :** Ils sont consacrés au moment de la sieste, les enfants peuvent dormir et/ou se reposer la pièce bibliothèque/motricité aménagée avec des lits d'appoints. Chaque enfant aura ses propres draps ou drap de bain, nain nain, ceci dans le but de répondre au besoin affectif et de repos. Ce sont des temps qui permettent aux enfants de se détacher du groupe pour se retrouver. C'est un temps qui doit être réfléchi et préparé par les animateurs comme toute autre activité. L'animateur pourra également chanter de douce comptine ou raconter des histoires.

**De 14h30 à 16h : Déroulement de l'activité de l'après-midi** (manuelles, grands jeux, activités de motricité).

**De 16h à 16h30 : Goûter :** Les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains et se dirigent vers les tables pour le goûter. Comme pour les repas, les animateurs veillent au respect du propre et du sal et aux quantités servies.

**De 17h à 18h30 : Accueil du soir :** Départs échelonnés. Les animateurs et les enfants sont ramenés dans leur salle d'accueil. Lorsque les parents récupèrent les enfants, les animateurs doivent être à même de leur donner toutes les informations de la journée : en ce qui concerne les petits bobos de la journée, même ceux qui nous paraissent minimes, les parents doivent être tenus informés au cas où il y aurait des complications. Si la personne qui vient chercher l'enfant n'est pas habituelle ou n'a pas l'autorisation, il est nécessaire de vérifier auprès d'un responsable administratif si elle a une autorisation écrite des parents. En cas d'absence d'autorisation, l'enfant reste obligatoirement avec un animateur le temps que le responsable se renseigne auprès des parents.

## **a.7. Les ados**

Public difficile à captiver, nous avons commencé il y a 4 ans à mettre en place des soirées ados 1 fois par trimestre au cours des années nous avons réussi à fidéliser une dizaine d'entre eux.

Depuis la période du Cod les soirées ados s'étaient stoppées.

Depuis l'année dernière (2023), ces soirées sont de retour, tous les premiers vendredis de chaque mois. Le projet à mettre en place n'est pas encore abordé, nous attendons qu'une dizaine d'ados se fidélise pour prendre en compte leurs idées afin de concevoir un projet répondant à leurs demandes.

Suite à cela, pour les aider à financer leur projet, les jeunes vont mettre en place des actions et événements qui muriront au fur et à mesure, ils vont également faire des demandes subvention et répondre à des appels à projet en faveur des jeunes.

Ils sont entièrement investis dans leur démarche puisse qu'ils feront eux-mêmes leur demande de devis.

Un moyen de les responsabiliser et de leur montrer une facette de notre travail et l'investissement que cela implique.

Nous serons là pour les aiguiller, conseiller, rassurer dans leur démarche.

## **b. Le règlement intérieur**

Celui-ci est communiqué aux familles sur leur Espace Famille, le site internet et notre profil Facebook, à l'attention des parents et des enfants. Les parents doivent signer le document afin de justifier qu'ils en ont pris connaissance et de montrer qu'ils l'acceptent. Le but du règlement est de rappeler le fonctionnement, les règles de vie en collectivité, par rapport au comportement, à la tenue vestimentaire, au respect du matériel etc.

## **c. La sécurité et la réglementation**

La directrice se doit de connaître la réglementation relative aux locaux, à la sécurité, à l'hygiène et aux taux d'encadrements. Pour cela, on se documente et s'informe auprès de Jeunesse & Sport, en étant abonnée à des documents ressources tels que le « JPA Spécial directeurs », les circulaires des réglementations régionales, le journal de l'animation, ou bien les cahiers de l'animation. Ceux-ci sont consultables sur place, au bureau de la direction.

#### **d. La régie du matériel**

A chaque rentrée scolaire, une grosse commande est passée. C'est l'occasion de faire un inventaire et de renouveler le stock de matériel. En ce qui concerne l'outillage ou l'équipement spécifique, pour telle activité ou tel atelier, celui-ci est acheté en cours d'année dans des magasins de bricolage, supermarchés ou par commande internet.

Un budget est attribué spécialement à l'achat de matériel, c'est à la direction d'être rigoureuse et d'essayer de prévoir au mieux ses achats, pour s'y tenir.

En cas de gros achats neufs, la structure fait appel à des subventions et se tourne vers la CAF ou des entreprises privées.

Nous fonctionnons beaucoup avec du matériel de récupération ou des dons, pour tout ce qui est costumes ou activités manuelle. Je trouve important de montrer aux enfants que l'on peut réutiliser des objets « fatigués » en leur redonnant un petit coup de jeune avec peu de chose. Et cela sollicite leur imagination.

## **V. Les relations au sein du centre**

Dans le respect mutuel de chacun, les animateurs, la direction, les bénévoles, les parents, les enfants et toute personne intervenant sur la structure, sont sur un même pied d'égalité. Je considère que chacun est amené à apprendre aux autres et des autres.

### **a. Le rôle des animateurs**

Les animateurs participent à la mise en œuvre du Projet Pédagogique, encadrent la vie quotidienne, les activités ainsi que la vie collective à la MJB.

Ils participent à l'accueil, à la communication et au développement des relations avec les différents acteurs, notamment les parents.

Les stagiaires qu'admet la structure sont considérés comme des animateurs à art entière, ils devront effectuer les tâches et assumer les rôles d'un animateur permanent.

### **b. Les familles**

Les animateurs représentent le trait d'union entre les enfants et les familles, c'est pourquoi il est important d'impliquer celles-ci dans la vie du centre, mais cela n'est pas toujours chose facile. Pour ce faire, nous avons mis en place des moyens pour engager l'échange ;

- Certaines animations sont ouvertes aux parents : rencontres autour du jeu, spectacles, veillée familles...
- Les parents sont invités à devenir bénévoles dans l'association de la MJB : des invitations sont diffusées par l'intermédiaires de différents documents, affiches ou mails. Les familles ont ainsi la possibilité de construire ensemble un temps de loisirs adapté à chaque enfant et famille.
- Le site internet du centre de loisirs permet de découvrir de nombreuses informations sur la vie de la MJB.

Les temps d'accueil sont réfléchis par les animateurs comment accueillir un parent ? Comment créer des échanges entre animateurs, parents et enfants ? Comment passer les informations ?

Nous essayons au maximum de créer du lien entre les familles et la vie au sein de la Maison des Jeunes, si toutes vous souhaitez nous faire part d'autres idées, n'hésitez pas à venir en discuter !

### c. Les partenaires

Nous l'avons vu précédemment, la MJ fait appel à des partenaires financiers (La Commune de Boulleret – La Communauté de Communes – Le Conseil Départemental du Cher – Le Conseil Régional Centre al de Loire – l'État – D.D.E.T.S.P.P – la CAF – Le C.L.A.S – la M.S.A – les entreprises privées), mais également à un autre genre de partenariat, essentiellement basé sur des échanges, des projets et des objectifs communes :

La maison de retraite de Boulleret, nous leur rendons visite régulièrement, lors du défilée d'Halloween, de la vente de beignets ... Certains enfants ressentent une réticence à aller voir leurs grands-parents en maison de retraite, mais aller les voir afin de faire des activités, permet de « dédramatiser » cet endroit. Cela aide à créer un lien entre ces deux générations.

Le R.E.A.A.P 18, Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité pour le Cher. Ces réseaux ont été créés par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, en 1999.

Ils permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité. Cela fait maintenant plusieurs années que la MJB participe aux actions mises en place par ce dispositif.

Les parents ou grands parents en fonction de leurs compétences nous nous appuyons également du réseau personnel de chacun pour nos interventions en fonction des thématiques choisies.

## CONCLUSION

Au sein de la Maison des Jeunes, les enfants vivent en collectivité, cela implique parfois des concessions, qu'il faille faire des choix, mais cela apporte beaucoup au niveau humain, même s'ils en n'ont pas forcément conscience.

La socialisation est une étape importante dans la recherche identitaire et la construction de soi. C'est pourquoi, l'équipe d'animation se doit d'accompagner l'enfant dans ses choix et ses expériences.

Les démarches pédagogiques utilisées de manière globale seront celles de Montessori.

Tout enfant a besoin de repères pour s'épanouir, les animateurs sont là pour lui apporter ses repères, nécessaires au développement de sa personnalité et donc au futur adulte qu'il deviendra.

Il est essentiel de répondre à l'ensemble de ses besoins, pour cela, le jeu est un vecteur fondamental. Dans les loisirs, toute activité doit être ludique, ce qu'il ne veut pas forcément dire facile et sans intérêt.

L'important, en accueil de loisirs, est de prendre en compte les besoins de chaque enfant et de chaque jeune pour mieux l'accompagner pendant son temps de loisir.

Les Directrices  
Marie CHAUVEHEID  
Lucie BUCHILLY